

**RAPPORT N° 04/3-61**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**(Ouvriers d'Entretien des Espaces Verts - 3 emplois contractuels)**

Dans le cadre d'une opération de fleurissement de la Commune, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Ouvriers d'Entretien des Espaces Verts de la Direction Environnement.

Je vous propose à cet effet la création de 3 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions est la suivante :

- entretien des espaces verts (tonte du gazon, traitement et arrosage...);
- confection de massifs ;
- désherbage et traitement des massifs et plantations ;
- taille des arbustes ;
- entretien courant du matériel ;
- surveillance de la flore ;
- entretien du mobilier (bancs, jeux...).

Aucun diplôme n'est exigé, toutefois, le recrutement se fera parmi des candidats ayant une expérience dans le domaine.

Le niveau de rémunération est fixé entre 1 151,83 et 1 222,18 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 04/3-61  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 juin 2004**

**OBJET**

**CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL  
(Ouvriers d'Entretien des Espaces Verts - 3 emplois contractuels)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-61 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création à l'effectif communal de 3 emplois contractuels d'Ouvriers d'Entretien des Espaces Verts.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **25 JUN 2004**

